

## Avant-propos

La loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001, dans son article préliminaire, définit les principes fondamentaux d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle des forêts françaises :

- ✓ *La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle vise à assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et des autres produits forestiers et à satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt.*
- ✓ *La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes, au niveau local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes...*

**Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) de Franche-Comté, approuvé par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche le 25 avril 2006, définit les règles de gestion durable des forêts privées de la région.**

Le CRPF a opté pour un document pédagogique au service des propriétaires forestiers, élaboré selon les pratiques de partenariat habituelles en Franche-Comté. Ainsi le travail a été l'occasion d'une large concertation avec tous les partenaires forestiers : Chambres d'Agriculture, coopératives, experts, Administration forestière et environnement (DRAF, DDAF, DIREN) et les Fédérations de chasseurs.

Le SRGS sert ainsi de cadre à l'établissement des Plans Simples de Gestion (PSG), Règlements Types de Gestion (RTG) et Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (SBPS) qui sont tenus de s'y conformer. Il constitue, à ce titre, l'un des documents de référence de la certification de gestion durable des forêts comtoises selon le système PEFC.

**Dans leur avis sur le SRGS de Franche-Comté, les instances nationales de la Forêt Privée ont salué "la qualité du travail réalisé, sa mise en page agréable, l'abondance de sa documentation, sa clarté et son grand souci de la pédagogie". Ces compliments reviennent à tous les acteurs qui ont participé à ce travail collectif, travail dont les premiers à bénéficier seront les propriétaires forestiers franc-comtois.**

**Elisabeth KELLER**  
**Présidente**  
**du CRPF de Franche-Comté**

# Forme et contenu du SRGS

## Le SRGS de Franche-Comté comporte deux parties :

- ✓ un **document général** sur la **Franche-Comté**, qui constitue le SRGS proprement dit. Il est consacré au contexte forestier de la région (chapitre 1) et à l'orientation de la gestion forestière (chapitre 2) ;
- ✓ et **douze "fascicules"** concernant les différentes **régions naturelles**. Ils sont conçus comme une aide directe à la rédaction des PSG. Le propriétaire y trouvera ainsi :

### *1 – Des informations générales et environnementales sur :*

- le milieu naturel : relief, géologie, climat, sols, stations et habitats forestiers,
- le milieu forestier : contexte foncier, et les types de peuplements présents,
- la santé des forêts avec les principaux ravageurs,
- la chasse et les équilibres forêt-gibier,
- quelques atouts et limites de la région pour la production forestière,
- les services liés à la forêt avec les outils de protection des espèces et des milieux remarquables.

En fin de document sont regroupées des alertes sur ces différents points : obligations légales et conseils de gestion patrimoniale ;

### *2 – Des données techniques de gestion sylvicole appliquées au contexte local :*

- définitions des peuplements et traitements forestiers,
- présentation des outils de gestion : description des peuplements, infrastructure, outils d'aide à la décision,
- choix d'un type de traitement : objectif de gestion, grille d'aide à la décision, intérêt et limite des différents traitements,
- mise en œuvre des traitements : futaie régulière, irrégulière, jardinée, TSF, ...

En fin de document, à côté des alertes précédentes, figurent des conseils de gestion sylvicole : attentions générales, conseils propres à la petite région naturelle, essences conseillées par type de milieux ;

### *3 – Des informations en annexe :*

- communes concernées,
- localisation de placettes de référence,
- localisation des zones de protection (risques naturels, captages d'eau, sites Natura 2000, réserves naturelles, APB, sites classés...),
- espèces et milieux protégés,
- autres études utiles (Schéma Directeur de Desserte Forestière, Association Syndicale Autorisée de desserte forestière ...),
- coordonnées des principaux partenaires forestiers et administratifs,
- bibliographie.